



**DÉLIBÉRATION N°2017-07-04-16**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 juillet 2017**

**POINT 16 : APPROBATION DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE (GIS) COMPORTEMENT, CERVEAU, SOCIETE, ET DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;
- VU** la convention portant renouvellement du Groupement d'Intérêt Scientifique « Groupe Interdisciplinaire de recherche sur l'Homme et l'Animal » ;
- VU** l'avis de la Commission de la Recherche du 29 mai 2017 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 33 voix pour, l'adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique Comportement, Cerveau, Société et sa convention de renouvellement et autorise le Président de l'Université de Nantes à la signer.

À Nantes, le 4 juillet 2017

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

**Convention portant renouvellement du Groupement d'Intérêt Scientifique:  
"Groupe Interdisciplinaire de Recherche sur l'Homme et l'Animal"**

*Cerveau - Comportement - Société*

ENTRE:

**Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)**

3, rue Michel Ange

75794 PARIS cedex 16

représenté par son Président, M. Alain FUCHS

ET

**L'Université de Rennes 1**

2, rue du Thabor

35065 RENNES cedex

représentée par son Président, M. David ALIS

ET

**L'Université Rennes 2 - Haute Bretagne**

Place du Recteur Henri Le Moal

35043 RENNES cedex

représentée par son Président, M. Olivier DAVID

ET

**L'Université de Nantes**

Chemin de la Censive du Tertre

44300 Nantes

Représentée par son Président, M. Olivier LABOUX

ET

**L'Université de Caen Normandie**

Esplanade de la Paix

CS14032

14032 Caen Cedex

Représentée par son Président, M. Pierre DENISE

ET

**L'Université de Bretagne Occidentale (UBO)**

Rue des Archives

29200 Brest

représentée par son Président, M. Pascal OLIVARD

ET

**L'Université d'Angers**

40 Rue de Rennes

49035 Angers

Représentée par son Président, M. Jean-Paul SAINT-ANDRE

ET

**L'Université de Bretagne-Sud**

4 rue Jean Zay

56100 Lorient

Représentée par son Président, M. Jean PEETERS

ET

**Le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes**

2 r Henri le Guilloux

35033 RENNES CEDEX 9

représenté par sa Directrice Générale, Mme Véronique ANATOLE-TOUZET

ET

**Le Centre Hospitalier Universitaire de Brest**

2 av Foch

29200 Brest

représenté par son Directeur Général, Philippe EL SAÏR

ET

**Le Centre Hospitalier Guillaume Rognier (CHGR)**

108, av. du Général Leclerc

BP 60321

35703 RENNES CEDEX 7

représenté par son Directeur, M. Bernard GARIN

ET

**Le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes**

1 Place Alexis-Ricordeau

44000 Nantes

Représenté par son Directeur Général Philippe SUDREAU

ET

**Télécom Bretagne**

Technopôle Brest-Iroise

CS 83818

29238 Brest Cedex 3

Représenté par son directeur, M. Paul FRIEDEL

ET

**CentraleSupélec**

Plateau de Moulon

3 rue Joliot-Curie

91192 Gif-Sur-Yvette Cedex

Représentée par son directeur, M. Hervé BIAUSSER

ET

**L'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes**

20 avenue des Buttes de Coësmes

CS 70839

35708 Rennes Cedex 7

Représenté par son directeur, M. M'Hamed DRISSI

ET

**L'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique**

Domaine de Voluceau

Rocquencourt - B.P. 105

78153 Le Chesnay

Représenté par son Président-Directeur Général, M. Antoine PETIT

ET

**L'Ecole Normale Supérieure de Rennes**

Campus de Ker Lann

Avenue Robert Schuman

35170 BRUZ

Représentée par son/ sa président(e),

**ci-après désignés par les PARTIES**

### **Attendu que:**

- Depuis 2008, des collaborations interdisciplinaires, bilatérales et plurilatérales se sont mises en place dans le cadre du GIS CCS.
- Ces collaborations ont donné lieu à des avancées majeures en termes :
  - ° de recherches financées et publiées sur :
    - l'évolution du langage
    - de nouveaux indicateurs de bien-être animal et humain
    - la médiation animale
    - la modélisation des interactions
    - l'impact des soins périnataux
  - ° de formation à la recherche, en particulier le master « Comportement Animal et Humain » avec plus de 140 étudiants formés depuis 2008, et la collaboration d'accueil de stagiaires avec 24 laboratoires français et 10 laboratoires étrangers ;
  - ° de formation professionnelle : D.U. Soins de l'enfant et de l'adolescent

Il a été convenu ce qui suit

### **Article 1 : OBJET**

Le groupement d'intérêt scientifique dénommé Groupement Interdisciplinaire de Recherche sur le comportement animal et humain: « Cerveau, Comportement, Société» (en abrégé CCS) dont le but est de coordonner les différentes actions de recherche menées par les PARTIES dans le domaine des relations entre le fonctionnement du cerveau, le comportement et les interactions sociales chez l'homme et l'animal est renouvelé en incluant de nouveaux partenaires.

Le GIS-CCS s'appuie également sur un réseau de PARTENAIRES extérieurs, académiques ou professionnels qui, bien que n'étant pas directement PARTIES du GIS, sont en relation avec ou participent à des actions menées par les STRUCTURES PARTICIPANTES du GIS (voir article 3.1).

## **Article 2 : MISSIONS**

Le GIS-CCS a 3 objectifs principaux:

- créer une synergie entre les STRUCTURES PARTICIPANTES impliquées dans des activités de recherche relevant du domaine cité, en soutenant la mise en place de projets associant au moins deux STRUCTURES PARTICIPANTES et éventuellement des partenaires professionnels
- mettre en place des centres d'expertise dans divers établissements d'enseignement et de recherche de l'ouest, ouverts au secteur professionnel et organiser des journées thématiques.
- constituer un pôle de formation de haut niveau.

## **Article 3: LES STRUCTURES DE RECHERCHE PARTICIPANT AUX ACTIVITES DU GIS**

**3.1 Les structures de recherche des PARTIES participant au GIS -CCS, ci-après désignées par LES STRUCTURES PARTICIPANTES sont:**

- des unités reconnues par le ministère de l'enseignement supérieur et/ou par les grands organismes de recherche pour leur compétence scientifique dans le domaine cité,
- des services hospitaliers,
- des plateformes de recherche des PARTIES.

**3.2 La liste des STRUCTURES PARTICIPANTES mentionnées à l'article 3.1 à la date de la signature de la présente convention, figure en annexe 1.**

## **Article 4 : LES INSTANCES DU GIS-CCS**

### **4.1 Le Conseil de groupement**

#### *4.1.1-Composition*

Le Conseil de groupement est composé :

D'une part, avec **voix délibérative**, de 17 représentants des PARTIES du GIS-CCS, à savoir:

- du Directeur/ de la Directrice du CNRS ou son/ sa représentant(e)
- du/ de la Président(e) de l'Université de Rennes 1 ou son/ sa représentant(e)
- du/ de la Président(e) de l'Université Rennes 2-Haute Bretagne ou son/ sa représentant(e)

- du/ de la Président(e) de l'Université de Bretagne Occidentale ou son/ sa représentant(e)
- du Directeur/ de la Directrice Général(e) du CHRU de RENNES ou de son / sa représentant(e)
- du Directeur/ de la Directrice Général(e) du CHU de Brest ou de son/ sa représentant(e)
- du Directeur/ de la Directrice Général(e) du CHGR de Rennes ou son/ sa représentant(e)
- du/ de la Président(e) de l'Université de Nantes ou son/ sa représentant(e)
- du/ de la Président(e) de l'Université de Caen Normandie ou son/ sa représentant(e)
- du/ de la Président(e) de l'Université d'Angers ou son/ sa représentant(e)
- du/ de la Président(e) de l'Université de Bretagne Sud ou son/ sa représentant(e)
- du Directeur/ de la Directrice Général(e) du CHU de Nantes ou de son/ sa représentant(e)
- du Directeur/ de la Directrice de Télécom Bretagne ou son/ sa représentant(e)
- du Directeur/ de la Directrice de CentraleSupélec ou son/ sa représentant(e)
- du Directeur/ de la Directrice de l'INSA ou son/ sa représentant(e)
- du Président-Directeur/ de la Présidente-Directrice de l'INRIA ou son/ sa représentant(e)
- du/ de la Président(e) de l'Ecole Normale Supérieure de Rennes ou son/ sa représentant(e)

D'autre part, avec **voix consultative**:

- du/ de la représentant(e) du DRRT (Ministère de l'Education et de la Recherche)
- du/ de la Président(e) du Conseil Régional de Bretagne ou son 1sa représentant(e)
- du Directeur/ de la Directrice du GIS-CCS
- du Directeur/ Directrice-adjoint(e) du GIS-CCS

#### 4.1.2 -Le conseil de groupement

Le conseil de groupement est présidé par un membre élu en son sein, à la majorité des deux tiers des membres composant le conseil, parmi les personnes ayant voix délibérative.

Le Président du conseil de groupement est élu pour une durée de deux ans renouvelable.

Le Conseil de groupement se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son / sa Président(e), ou de la majorité de ses membres.

L'ordre du jour de chaque réunion du Conseil de groupement est établi par le / la Président(e), en liaison avec le directeur et le directeur adjoint du GIS, et est adressé à chaque membre au moins huit jours avant la date de la réunion.

#### *4.1.3 - Attributions*

Le Conseil de Groupement délibère valablement si les 2/3 de ses membres (ou ses représentants) sont présents. Chaque membre peut être porteur de deux procurations.

Lorsque ce quorum n'est pas atteint, le Conseil de groupement est convoqué une nouvelle fois, avec le même ordre du jour, dans un délai de 15 jours, sans condition de quorum.

Il intervient sur toute question relative à l'organisation générale et au fonctionnement du GIS-CCS, et notamment sur :

- la définition de la politique scientifique du GIS-CCS ;
- les moyens mis à disposition du GIS et leur répartition éventuelle;
- la politique de valorisation des résultats issus de l'activité des chercheurs;
- l'examen du rapport d'activité établi par le directeur / la directrice, conformément à l'article 4.3 de la présente convention

Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés à l'exception des décisions d'admission ou de l'exclusion d'une nouvelle PARTIE et des décisions de modification/résiliation de la convention, qui sont prises à l'unanimité.

## **4.2 Le Conseil scientifique du GIS-CCS**

### *4.2.1 -Composition*

Le Conseil scientifique du GIS est constitué de:

- Un représentant de chaque STRUCTURE PARTICIPANTE et son suppléant (Voir article 3.1) Ces représentants sont désignés, par les responsables des STRUCTURES PARTICIPANTES.
- Trois personnalités qualifiées choisies par les représentants des STRUCTURES PARTICIPANTES au sein du conseil scientifique.

La durée du mandat des membres du conseil scientifique est de trente mois renouvelables.

Le Conseil scientifique est présidé par le directeur / la directrice, ou en cas d'absence, par le directeur/ ou la directrice-adjoint(e) du GIS-CCS.

Il délibère valablement si la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Les avis du Conseil scientifique sont rendus à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés.

Le conseil scientifique se réunit au moins une fois par an sur convocation du directeur / de la directrice du GIS-CCS.

#### 4.2.2 -*Attributions*

Le Conseil scientifique propose les orientations scientifiques du GIS. A ce titre, il est notamment consulté sur :

- la politique scientifique
- les orientations scientifiques à long terme et leur évolution.
- les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations
- la répartition des moyens éventuellement alloués au GIS-CCS
- les rapports d'activité du GIS-CCS
- l'organisation générale les réponses aux appels d'offres régionaux, nationaux et internationaux.

#### **4.3 Le directeur / la directrice**

Le directeur / la directrice est nommé(e) par le Président du Conseil de Groupement, sur proposition du Conseil Scientifique, pour une durée de trente mois renouvelables.

En cas d'interruption de son mandat, le remplacement est effectué selon la même procédure, pour la durée du mandat restant à courir.

Le directeur / la directrice coordonne la gestion des moyens alloués au GIS-CCS. Il/elle a en outre pour mission:

- la mise en œuvre de la politique scientifique du GIS-CCS, en concertation avec son Conseil scientifique;
- la présidence du Conseil scientifique GIS-CCS dont il/elle est membre;
- l'animation scientifique du GIS, notamment la coordination des réponses aux appels d'offres régionaux, nationaux et internationaux;
- la production d'un rapport annuel d'activité

Le directeur/ la directrice représente le GIS-CCS dans les relations avec les membres et avec les organismes extérieurs.

#### **4.4 Le directeur / la directrice-adjoint(e)**

Deux directeurs / directrices adjoint(e)s sont placé(e)s auprès du directeur / de la directrice. Les nominations suivent les mêmes règles qui président à la nomination de ce(tte) dernier(e). L'un(e) au moins appartient à un autre établissement que celui du directeur / de la directrice.

Les directeurs / directrices adjoint(e) assistent le directeur / la directrice dans toutes ses missions, et remplace celui / celle-ci en cas d'empêchement ou de vacance.

### **Article 5 : EVALUATION SCIENTIFIQUE**

L'évaluation de l'activité scientifique prendra appui sur les rapports annuels d'activités du GIS et éventuellement les rapports d'activités des structures participantes.

L'évaluation sera conduite par des experts extérieurs désignés par le Conseil de Groupement. Ces experts pourront avoir connaissance des plus récents rapports d'évaluation réalisés par les instances de tutelle des structures participantes.

### **Article 6 : MOYENS DU GIS-CCS**

#### **6.1 Définition**

Les moyens du GIS sont de trois types:

- Les moyens de tous ordres appartenant à chacun des membres et que ceux-ci mettent à la disposition du GIS à travers leurs unités de recherche, leurs services, leurs plates-formes de recherche ou les projets de recherche correspondants.
- Les moyens alloués spécifiquement au GIS pour permettre le fonctionnement du GIS et de ses instances. Ces moyens spécifiques peuvent résulter de mises à disposition par les établissements membres ou de subventions ou de financements résultant d'appels d'offres.
- Les moyens affectés à des projets fédérateurs mis en œuvre en commun par au moins deux partenaires du GIS.

Enfin, les établissements signataires de cette convention s'engagent à soutenir les demandes formulées en commun par les différentes équipes participantes (bourses doctorales, demande de contrat de recherche...) sous réserve des évaluations et des procédures propres aux PARTIES ou spécifiques aux organismes financeurs.

#### **6.2 Modalités de gestion des moyens**

Le GIS-CCS n'ayant pas de capacité juridique distincte de ses membres, il n'a pas de patrimoine propre, ne peut avoir un compte bancaire propre, ni recruter en propre du personnel. Chaque membre

continue à assurer directement la gestion des moyens qu'il affecte à ses unités au titre du GIS-CCS et aux programmes s'inscrivant dans le GIS-CCS. Chaque partie conserve donc la gestion de ses crédits, selon ses propres règles budgétaires et comptables.

Les subventions (Ministères, Régions, U.E....) qui seraient attribuées spécifiquement au GIS-CCS seront versées, pour le compte commun, à l'un des membres qui joue le rôle « d'établissement support ». Selon le cas, cet établissement gèrera de manière indivise ces crédits ou reversera à chaque membre sa quote-part si une telle procédure est permise par l'organisme versant les fonds. Dans certains cas, si l'organisme financier l'accepte, la subvention peut être répartie entre les établissements porteurs du projet. En tout état de cause, un bilan des financements est effectué annuellement et communiqué au conseil de groupement et au conseil scientifique.

### **6.3 Les matériels**

Chaque PARTIE demeure propriétaire de son matériel. Les PARTIES s'engagent à faire connaître au GIS les moyens matériels qu'ils rendent accessibles aux STRUCTURES PARTICIPANTES. Il est entendu que les matériels achetés par les crédits attribués au seul GIS-CCS sont accessibles aux membres des STRUCTURES PARTICIPANTES pendant la durée du GIS et ce suivant les modalités fixées par le Conseil Scientifique du GIS (disponibilité, fonctionnement, ...).

### **6.4 Les personnels**

Les personnels restent affectés à leur établissement d'origine. Chaque PARTIE conserve donc sa pleine et entière responsabilité d'employeur vis-à-vis de ses personnels affectés aux activités du GIS-CCS. En cas d'embauche de personnel, celui-ci sera recruté par l'une des PARTIES.

## **Article 7 : PUBLICATIONS -COLLABORATION DE RECHERCHE**

**7.1 Les publications des personnels des structures participantes réalisées dans le cadre de projets soutenus par le GIS-CCS mentionneront ce soutien qui apparaîtra en tant qu'affiliation dans toutes les formes de communication.**

**7.2 Les recherches menées dans le cadre du GIS entre une ou plusieurs PARTIES concernées, et, éventuellement des tiers, font l'objet de conventions spécifiques.**

Ces conventions prévoient notamment les moyens alloués par les PARTIES au projet mené en commun, les règles spécifiques relatives aux publications et à la propriété des résultats.

## **Article 8 : CONFIDENTIALITE**

Chacune des PARTIES s'engage à communiquer aux autres toutes les informations nécessaires à l'objet du GIS dans la mesure où elle peut le faire librement, au regard notamment des engagements qu'elle pourrait avoir contractés antérieurement avec des tiers.

Chacune des PARTIES s'interdit de diffuser ou de communiquer à des tiers des informations qui lui auront été désignées comme confidentielles par la PARTIE dont elles proviennent. Chacune des PARTIES s'engage à respecter et à faire respecter par ses préposés, les obligations de confidentialité visées au présent article. Cette obligation ne porte pas sur les informations dont la PARTIE qui les aura reçues peut prouver:

- qu'elle les détenait avant que l'autre PARTIE ne les lui ait communiquées,
- qu'elles étaient dans le domaine public ou qu'elles y étaient tombées sauf faute de sa part
- qu'elle les a reçues librement d'un tiers autorisé à les communiquer.

L'engagement de non divulgation d'informations désignées comme confidentielles prend effet dès signature de la présente convention et perdure pendant cinq (5) années après son expiration ou sa résiliation, même pour les PARTIES qui auraient été exclues ou se seraient retirées du GIS avant cette date.

Les dispositions du présent article ne pourront faire obstacle:

- à l'obligation qui incombe aux chercheurs ou enseignants-chercheurs des organismes publics de produire un rapport d'activité à leurs instances d'évaluation, dans la mesure où cette communication ne constitue pas une divulgation au sens des lois sur la propriété intellectuelle et où la confidentialité est garantie. Un rapport confidentiel est alors remis au responsable du service scientifique concerné, qui en fait état à l'instance d'évaluation.
- à la soutenance d'une thèse d'un chercheur, boursier, stagiaire affecté à l'une des entités constituantes du groupement.

Les PARTIES concernées peuvent convenir que la thèse sera soutenue à huis clos afin qu'il n'y ait pas de divulgation au sens des lois sur la propriété intellectuelle.

## **Article 9 : DUREE ET RESILIATION DU GROUPEMENT**

### **9.1 Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature; elle est ensuite renouvelable par période de cinq ans, par voie d'avenant.

## **9.2 Litiges**

Si des difficultés surviennent entre les PARTIES, à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les PARTIES se concerteront en vue de parvenir à une solution à l'amiable. S'il est besoin, le Conseil de groupement se prononcera sur la solution du différend. En cas de désaccord persistant, les tribunaux compétents seront saisis.

## **9.3 Modifications – Résiliation - Retrait**

Chaque membre est libre de se retirer du GIS-CCS sous réserve d'un préavis écrit de six mois notifié au directeur 1 à la directrice du GIS-CCS. La PARTIE se retirant restera liée, le cas échéant, par les accords et conventions particulières toujours en cours avec d'autres PARTIES.

La présente convention ne pourra être modifiée ou complétée que par avenant signé par toutes LES PARTIES.

Le Conseil de groupement peut, après avis du Conseil scientifique, proposer à toutes les PARTIES, l'extension à de nouvelles PARTIES, la modification ou la résiliation de la présente convention. Ces décisions sont prises à l'unanimité.

## **Article 10: ADMISSION DE NOUVELLES STRUCTURES PARTICIPANTES ET DE NOUVELLES PARTIES**

De nouvelles PARTIES pourront être admises au sein du GIS CCS sur décision unanime du Conseil de groupement sur proposition, (votée à la majorité des 2/3), du Conseil scientifique et sous réserve:

- d'avoir une activité ou un intérêt correspondant aux buts et aux activités du GIS CCS
- d'accepter de se conformer aux dispositions de la présente convention.

De nouvelles STRUCTURES PARTICIPANTES pourront être admises sur avis du Conseil scientifique du GIS CCS

L'accueil d'une nouvelle PARTIE ou de nouvelles STRUCTURES PARTICIPANTES donne lieu à la signature d'un avenant.

L'Ecole Normale Supérieure de Rennes	CentraleSupélec
Télécom Bretagne	

## Annexe 1 - Structures participantes

PLURLINGUISMES, REPRESENTATIONS, EXPRESSIONS  
FRANCOPHONES, INFORMATION, COMMUNICATION,  
SOCIOLINGUISME (EA 4246 PREFICs)  
Université de Rennes 2  
Place du Recteur Henri Le Moal  
35000 RENNES  
Directeur :

LABORATOIRE DE LINGUISTIQUE DE NANTES (UMR6310 LLING)  
Université de Nantes  
Chemin la Censive du Tertre  
BP 81227  
44312 NANTES CEDEX 3  
Directrice : Sabrina BENDJABALLAH

ETHOLOGIE ANIMALE ET HUMAINE (UMR6552 EthoS)  
Université de Rennes 1, CNRS  
263 Avenue du Général Leclerc  
Campus de Beaulieu – Bât 25  
35042 RENNES CEDEX  
Directeur : Alban LEMASSON

INSTITUT D'ELECTRONIQUE ET DE TELECOMMUNICATION DE  
RENNES (UMR6164 IETR)  
Université de Rennes 1, Institut National des Sciences Appliquées,  
CentraleSupélec, Université de Nantes, CNRS  
Campus de Beaulieu - Bât.11 D  
263 Avenue du Général Leclerc - CS 74205  
35042 RENNES CEDEX  
Directeur : Éric POTTIER

LAB-STICC (UMR6285 LAB-STICC)  
Université de Bretagne Occidentale, Université de Bretagne Sud, CNRS  
Telecom Bretagne  
Technopole Brest Iroise  
CS83818  
29285 BREST CEDEX  
Directeur : Gille COPIN

INSTITUT DE L' OUEST : DROIT ET EUROPE (UMR6262 IODE)  
Université de Rennes 1, CNRS  
Faculté de Droit et de Science Politique  
9 Rue Jean Macé  
35042 RENNES CEDEX  
Directeur : Marion DEL SOL

CENTRE DE RECHERCHE EN ECONOMIE ET MANAGEMENT (UMR6211  
CREM)  
Université de Rennes 1, UniCaen, CNRS  
Faculté des sciences économiques  
7 place Hoche  
BP 86514  
35065 RENNES CEDEX  
Directeur : Vincent MERLIN

PHILOSOPHIE DES NORMES (EA1270 PHILO)

Université de Rennes 1  
263 Avenue du Général Leclerc  
Campus de Beaulieu – Bât 32B  
35042 RENNES CEDEX  
Directeur : Jean-Christophe BARDOUT

INSTITUT DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET SYSTEMES  
ALEATOIRES (UMR6074 IRISA)

Université de Rennes 1, Institut National des Sciences Appliquées et de  
Technologie, CNRS  
Campus de Beaulieu  
263 avenue du Général Leclerc  
35042 RENNES CEDEX  
Directeur : Jean-Marc JEZEQUEL

LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE DES PAYS DE LA LOIRE (EA4638

LPPL)  
Université d'Angers, Université de Nantes  
Maison des sciences humaines  
5 bis boulevard Lavoisier  
49045 ANGERS CEDEX 1  
Directeur : Didier LE GALL

LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE : COGNITION, COMPORTEMENT,  
COMMUNICATION (EA1285 LP3C)

Université de Rennes 2  
Place du Recteur Henri Le Moal  
35043 RENNES CEDEX  
Directeur : Gaïd LE MANER-IDRISSI

COMPORTEMENT ET NOYAUX GRIS CENTRAUX (EA 4712 CNGC)

Université de Rennes 1  
Campus de Villejean - Bât. 40L27  
2 Rue Henri le Guilloux  
35033 RENNES CEDEX  
Directeur : Marc VERIN

LABORATOIRE MOUVEMENT SPORT SANTE (EA1274 M2S)

Université Rennes 2- ENS Rennes  
Avenue Robert Schuman  
35170 BRUZ  
Directeur : Benoit BIDEAU

LABORATOIRE DE NEUROSCIENCES DE BREST (EA4685 LNB)

Université de Bretagne Occidentale  
UFR Médecine  
22 avenue Camille Desmoulins  
29200 BREST  
Directeur: Laurent MISERY

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ENTREPRISES ET LES  
ADMINISTRATIONS (EA 4251 IREA)

Université de Bretagne-Sud  
Faculté DSEG  
Campus de Tohannic  
BP 573  
56017 VANNES CEDEX  
Directrice : Antoinette HASTINGS-MARCHADIER

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME EN BRETAGNE (USR3549 MSHB)  
Université de Rennes 2, Université de Bretagne Occidentale  
Bâtiment I - CS 24307

Place du Recteur Henri Le Moal  
35043 RENNES CEDEX  
Directeur : Nicolas THELY

## **Annexe 2 – Structures associées**

CENTRE DE FORMATION NIDCAP  
Université de Bretagne Occidentale – CHU de Brest, Département de Pédiatrie  
5 boulevard Foch  
29609 BREST CEDEX  
Coordonnateur : Jacques SIZUN

CENTRE DE RESSOURCES AUTISME DE BRETAGNE (CRA)  
CHRU de Brest  
Hôpital de Bohars  
Route de Ploudalmezeau  
BP 17  
29820 BOHARS  
Directeur :

PHYSIOLOGIE, ENVIRONNEMENT ET GENETIQUE POUR L'ANIMAL ET  
LES SYSTEMES D'ELEVAGE (UMR1348 PEGASE)  
Institut National de Recherche Agronomique  
Domaine de la Prise  
35590 SAINT-GILLES  
Directeur : Jaap VAN MILGEN

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE ET GENOMIQUE DES POISSONS (UR  
LPGP)  
Institut National de Recherche Agronomique  
Campus de Beaulieu - Bât 16A  
35042 RENNES CEDEX  
Directeur : Julien BOBE

ALIMENTATION ET ADAPTATIONS DIGESTIVES, NERVEUSES ET  
COMPORTEMENTALES (UR1341 ADNC)

Institut National de Recherche Agronomique  
INRA St Gilles Domaine de la Prise  
35590 SAINT GILLES  
Directeur: David VAL-LAILLET

FONDATION A&P SOMMER

20 Bis Rue La Boétie  
75008 PARIS  
Président : Guy COURTOIS  
Directeur Général : Boris ALBRECHT

LABORATOIRE D'ACOUSTIQUE DE L'UNIVERSITE DU MAINE  
(UMR6613 LAUM)

Avenue Olivier Messiaen  
72085 LE MANS CEDEX 09  
Directeur : Joël GILBERT

CELLULE DE COORDINATION HUGOPEREN

CHU de Nantes  
Hôpital Mère & Enfant  
38 boulevard Jean Monnet  
44093 NANTES Cedex 01  
Directeur : Jean-Christophe ROZE  
Coordinateur : David RIOCHET

SERVICE DE MEDECINE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

CHU de Rennes  
2 Rue Henri le Guilloux  
35000 RENNES  
Chef de Service : Patrick PLADYS

SERVICE DE NEONATOLOGIE ET REANIMATION PEDIATRIQUE

CHRU de Brest  
2 Avenue du Maréchal Foch  
29200 Brest  
Chef de service : Jacques SIZUN

INSTITUT DES NEUROSCIENCES CLINIQUES DE RENNES

1, rue Anatole Le Braz  
35700 RENNES  
Président : Gilles EDAN

## Annexe 3 - Projet scientifique

### Projet scientifique

Le projet est centré sur l'étude du comportement, social en particulier, à l'interface entre l'individu avec ses compétences propres et son environnement. Il présente des intérêts à la fois fondamentaux et appliqués (troubles de la communication, autisme, effets de déficits sensoriels, bien-être humain et animal ...)

Plusieurs thèmes vont être particulièrement abordés:

- l'importance des facteurs environnementaux, en particulier sociaux, sur le développement des capacités cognitives, perceptuelles et sociales pendant l'ontogenèse.
- les conséquences de désordres sociaux, cognitifs ou émotionnels sur l'intégration sociale.
- la caractérisation des profils comportementaux individuels et de l'implication des compétences cognitives individuelles sur les stratégies sociales et non sociales.
- la relation Homme/animal dans ses dimensions fondamentales et appliquées en termes de bien-être animal/ humain et de perspectives thérapeutiques
- les interactions homme-machine
- les problèmes de comportement humain au sein des organisations : comportements à risque, fonctionnement des groupes

A long terme, les recherches pourront aborder des questions d'intérêt général comme la relation adulte/jeune, la formation de groupes sociaux et bandes et des identités sociales. Il peut aussi concerner la place de l'animal dans l'activité économique et l'ensemble du droit de la santé alimentaire.

Dans le domaine des applications, les buts à court et moyen terme incluent :

- une approche des déterminants des comportements spécifiques, normaux, pathologiques, simples ou complexes ;
- identifier les périodes clés pendant l'ontogenèse pour améliorer la récupération de capacités altérées dans le domaine perceptif, cognitif ou social ;
- améliorer les stratégies d'enseignement et d'éducation, en particulier dans le domaine linguistique ;
- proposer des formations prenant en compte l'importance des interactions sociales dans le développement cognitif et l'apprentissage ;
- proposer des environnements sociaux appropriés (famille, groupes de jeunes) ;

- le statut juridique de l'animal ; Les normes communautaires du bien-être animal et les responsabilités du fait de l'animal ; Les rapports «santé (homme et animal) et environnement» ;
- aborder la question de vulnérabilité et bien-être : comment les qualifier à partir des comportements, émotions, postures ;
- aborder sous un angle différent et par une meilleure utilisation des méthodologies d'observations les problèmes de management des organisations et de comportements des acteurs économiques en comparaison avec les méthodes d'économie expérimentale.

### Approche générale

Par la mise en synergie des approches propres aux différentes équipes du GIS, nous allons pouvoir aborder la question générale des bases biologiques des comportements, les études réalisées chez différentes espèces animales pouvant être comparées aux avancées qui seront obtenues chez l'homme. Cette synergie permet aussi de poser des questions d'intérêt fondamental large, comme les questions d'ordre philosophique sur la place de l'Homme par rapport à l'animal, sa responsabilité par rapport aux animaux domestiques, les fondements des normes et règles sociétales, les interfaces homme-machine.

Les échanges interdisciplinaires permettront également de confronter les approches, en particulier méthodologiques, autour de l'étude du comportement, allant de l'observation à la modélisation et mise en commun de bases de données.

L'autre point fort est la dimension intégrative des projets qui concernent plusieurs niveaux biologiques et leurs interactions. L'organisme se situe au niveau de l'interface gène/environnement; il est à la fois produit et producteur de cette interface.

Les travaux seront réalisés chez l'animal et l'homme (du stade prénatal à l'âge adulte). Les modèles animaux incluront des Mammifères primates et non primates, des Oiseaux et des Invertébrés (permettant de développer des modèles de systèmes sociaux simples). Cette approche sera enrichie par une étude des interactions homme-machine.

➤ L'individu:

- *capacités perceptuelles*
- *traitement central de l'information*
- *compétences cognitives (catégorisation, latéralité ...)*
- *caractéristiques comportementales propres (tempérament ...)*
- *choix individuels différences dans l'appréhension de la réflexion normative*

- L'ontogenèse:
  - *développement du langage / de la communication vocale (contexte normal et pathologique)*
  - *influences sociales et environnementales*
  - *plasticité cérébrale effets de perturbations sensorielles/ émotionnelles/ sociales*
  - *modèles et simulations du fonctionnement du cerveau développement de la pensée normative et lien avec le développement émotionnel*
- Les caractéristiques des interactions sociales:
  - *règles de communication*
  - *multimodalité*
  - *attention sociale et non-sociale*
  - *effets de déficits sensoriels ou sociaux sur ces aspects*
  - *rôle des normes implicites et explicites, des habitus, des conventions.*
- Les caractéristiques des groupes sociaux :
  - *fonctionnement et structuration des groupes*
  - *déterminants des affinités / antagonismes*
  - *déterminants de l'inter attractivité identité sociale (marqueurs langagiers ...)*
  - *modélisation du fonctionnement*
  - *production et évolution des conventions/normes.*
- Le phénomène social :
  - *traits généraux / traits spécifiques*
  - *homologie / analogie / convergence dans l'évolution*
  - *Homme/animal*
- Bien-être animal et humain :
  - *Indicateurs, évaluation des facteurs de risque*
  - *Normes juridiques*
- Nouvelles technologies :
  - *Interaction homme-machine*

De par l'intégration d'équipes des sciences de l'ingénieur et sciences de la matière, le GIS sera force de développement d'outils technologiques innovants.

### **Compétences du groupe et supports technologiques**

Le groupement s'appuie sur les compétences reconnues de plusieurs équipes ainsi que sur les supports technologiques ainsi apportés.

Les recherches s'appuieront en particulier sur :

- les logiciels et autres développements méthodologiques développés au sein des équipes:
  - analyse de données
  - trajectométrie
  - modélisation mathématique
  - analyses d'images et de sons
  - analyses de réponses neuronales (plateau technique d'électrophysiologie à EthoS)
  - réalité virtuelle (CREM)
- les plateformes technologiques:
  - les recherches en imagerie s'appuieront sur le développement récent de la plateforme PRISM : l'IRMf Homme et petit animal seront utilisés.
- les animaleries :
  - centre de primatologie, chevaux et invertébrés (EthoS)
  - animaleries oiseaux et insectes à Rennes (EthoS)
  - animalerie porcs St Gilles (UMR SENAH)
- les centres de ressources :
  - Centre de Ressource sur l'Autisme, Les Genêts d'Or à Guipavas
  - Centre de Formation et de Recherche NIDCAP, département de Pédiatrie CHRU Brest
  - Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne (MSHB)
  - Réseau de Recherche Pédiatrique des Hôpitaux du Grand Ouest (HUGOPEREN)

## **Structuration, intégration, formation**

Sur la base des collaborations dyadiques déjà existantes, la constitution d'un groupement ne peut qu'augmenter l'efficacité des recherches communes. Parmi les effets attendus de ces actions, on peut citer :

- la formation des jeunes chercheurs, en particulier le master CAH
- les échanges scientifiques interdisciplinaires: séminaires réguliers colloques réunions informelles
- la mise en place d'un site web
- les publications
- l'aide aux développements technologiques

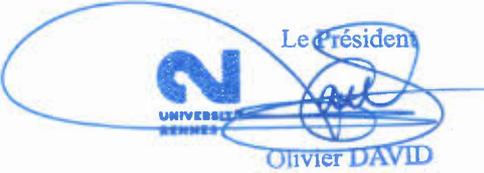
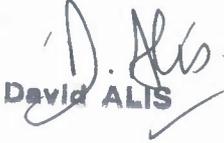
Outre les structures participantes, des participations seront établies avec des structures de recherche associées ou associations :

- Physiologie, Environnement et Génétique pour l'Animal et les Systèmes d'Elevages (UMR1348 PEGASE)
- Alimentation et Adaptation Digestives, Nerveuses et Comportementales (UR1341 ADNC)
- Laboratoire de Physiologie et Génomique des Poissons (UR LPGP)
- Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine (UMR6613 LAUM)
- Fondation Adrienne & Pierre Sommer
- Pôle des Neurosciences Cliniques du CHRU de Rennes
- Centre de Ressource sur l'Autisme, Les Genêts d'Or de Guipavas

Des actions de formation à l'observation et l'analyse du comportement pourront être à terme proposées par les membres du GIS CCS pour des professionnels (métiers liés aux animaux, mais aussi métiers hospitaliers ou non liés à la naissance et l'enfance).

**L'ensemble de ces actions maintiendra ce groupement en tant que réel centre d'expertise dans le domaine du comportement animal et humain, ouvert au secteur professionnel, et à la base d'un pôle de formation de haut niveau (cf. Master CAH existant).**

A , le 09 MARS 2017

Centre National de la Recherche Scientifique	L'Université de Rennes 2 – Haute Bretagne  Le Président UNIVERSITÉ RENNES Olivier DAVID
L'Université de Rennes 1 Le Président de l'Université de Rennes I  David ALIS 	L'Université de Nantes
L'Université d'Angers	L'Université de Bretagne-Sud
L'Université de Caen Normandie	Le Centre Hospitalier Universitaire de Brest
Le Centre Hospitalier Guillaume Régner	Le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes
L'Université de Bretagne Occidentale	Le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes
L'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes	L'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique